



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

---

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

---

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42      Nombre de présents participant au vote : 35  
Nombre de membres en exercice : 42                      Nombre de procurations : 4

### **Membres présents :**

---

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Jean-Claude GIRARD		
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

### **Membres absents :**

---

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

---

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

### **Demande de subventions PLH – GRAND DIJON HABITAT - acquisition en VEFA de 30 logements (15 PLUS, 3 PLAI, 12 PLS) situés Écoquartier Arsenal, îlot Centre 5, à Dijon**

Par délibération en date du 18 novembre 2021, Dijon métropole a attribué une subvention à Grand Dijon Habitat d'un montant total de 356 000 € au bénéfice de l'opération d'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) de 30 logements située au sein de l'éco-quartier Arsenal à Dijon, îlot « Centre 5 ». Le programme repose sur une résidence services Séniors.

Le contenu programmatique ayant évolué, le soutien financier métropolitain dévolu à cette opération est à actualiser en conséquence.

De ce fait, la délibération votée s'avère caduque et il convient de l'annuler et d'en établir une nouvelle.

Ainsi, afin d'équilibrer le bilan de cette opération comportant désormais 15 PLUS, 3 PLAI et 12 PLS, l'organisme sollicite le soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 204 000 € en considération des dispositions d'intervention applicables au titre de la convention d'objectifs et de moyens 2019-2024 établie avec Dijon métropole :

- 150 000 € au titre des PLUS ;
- 54 000 € au titre des PLAI.

Ces subventions représentent 7,06 % du coût prévisionnel TTC de l'opération (2 890 650 €).

Il est précisé que le financement de ce programme repose également sur l'apport de fonds propres par le bailleur qui aura recours à l'emprunt.

Vu la délibération du conseil métropolitain du 30 septembre 2021 relative à l'actualisation des autorisations de programme,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue le 24 juin 2019 entre Dijon métropole et Grand Dijon Habitat, notifiée le 15 juillet 2019,

Considérant que le soutien financier sollicité par Grand Dijon Habitat au titre de l'opération susvisée s'inscrit dans le cadre de ladite convention,

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à Grand Dijon Habitat - 2 bis rue du Maréchal Lerclerc- BP 87027 – 21070 DIJON cedex pour l'opération d'acquisition en VEFA de 30 logements (15 PLUS, 3 PLAI, 12 PLS) situés Écoquartier Arsenal îlot Centre 5 à Dijon, deux subventions d'un montant total de 204 000 €, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions d'intervention applicables :

- 150 000 € au titre des PLUS ;
- 54 000 € au titre des PLAI.

- **de préciser** que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme millésime 2022 de participation de Dijon métropole au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré ;

- **de préciser** que les versements afférents interviendront selon les modalités définies dans la convention annexée à la présente délibération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 33  
                  CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 6

DONT 4 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN